

210C0148  
FR0000121964-FS0094

9 février 2010

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**KLEPIERRE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 février 2010, la société AllianceBernstein L.P.<sup>1</sup> (1345 avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2010, par suite d'une acquisition d'actions KLEPIERRE sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société KLEPIERRE et détenir 9 101 070 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,001% du capital et 4,58% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> AllianceBernstein est une société holding du groupe AXA détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte de tiers. AllianceBernstein et l'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 181 972 159 actions représentant 198 651 907 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.